ACADÉMIE DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Pas-de-Calais

Division des personnels
Bureau A1

Appel à candidatures, au titre de l'année scolaire 2026-2027, pour l'accès aux fonctions d'enseignant référent pour le suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) et aux fonctions d'enseignant secrétaire de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEA)

RÉFÉRENCES ET CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

- Loi n°2005 –102 du 11 février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Code de l'Éducation - articles L112-1, L112-2, L112-2-1 ;
- Décret N° 2017-965 du 10 mai 2017 instituant une indemnité pour mission particulière allouée à un certains personnels enseignants du premier degré
- Arrêté du 7 décembre 2005 relatif à la C.D.O.E.A.S.D. ;
- Arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignants référents et à leurs secteurs d'intervention ;
- Circulaire interministérielle 2016-117 du 8 août 2016 relative à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé de scolarisation ;
- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie. ;
- Circulaire N° 2017-026 du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'Éducation inclusive (CAPPEI).

sous réserve qu'aucune modification n'intervienne lors de la publication des instructions ministérielles concernant la rentrée scolaire 2026.

MISSIONS

Vous trouverez en annexe les fiches de postes pour les enseignants référents et les enseignants secrétaires de la CDOEA.

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

Conditions d'accès :

- être enseignant du premier degré titulaire du CAPPEI, CAPA-SH , CAPSAIS ou du C.A.E.I. ou être enseignant du second degré titulaire du 2 C/A-SH ;
- avoir une expérience professionnelle sur un poste d'enseignant spécialisé.

Les candidats retenus devront suivre le module de professionnalisation dans l'emploi de 52 heures (BO du 16 février 2017, annexe III-3f).

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Passage devant une commission d'entretien organisée par circonscription école inclusive:

Les candidats justifiant de la possession des titres requis passeront devant une commission d'entretien composée de l'inspecteur de l'Éducation nationale école inclusive, un inspecteur de l'éducation nationale, un chef d'établissement. Cet entretien est destiné à mieux apprécier les pratiques professionnelles et les aptitudes à exercer les fonctions sollicitées sur les postes demandés.

L'entretien se déroulera en 2 phases :

- Présentation du candidat, exposé de ses motivations (durée 5mn)
- Dialogue avec les membres de la commission (questions/réponses), (durée 15mn)

Les candidats seront ensuite conviés à un entretien devant une commission de recrutement. Chaque candidat sera amené notamment à s'exprimer dans les domaines figurant dans les fiches de poste qui peuvent être téléchargées. La fiche d'entretien est également annexée.

POSTES À POURVOIR

Vous trouverez ci-après la liste des postes vacants :
- enseignant référent au collège Maxence Van Der Meersch Le-Touquet-Paris-Plage (BOP 141) vacant au 01/09/2026
- enseignant référent au collège Paul Eluard Vermelles (BOP 140) vacant au 01/09/2026
- enseignant référent au collège Paul Eluard Saint-Etienne-au-Mont (BOP 140) vacant au 01/09/2026
- enseignant référent au collège Charles Péguy Arras (BOP 140) vacant au 01/10/2026
- enseignant coordonnateur de la commission départementale d'orientation à la DSDEN du Pas-de-Calais (BOP 140)

Le BOP est précisé pour chaque poste :
- seuls des enseignants du premier degré peuvent être affectés sur des moyens du BOP 140,
- pour le BOP 141 des enseignants du second degré ou du premier degré peuvent indifféremment être affectés.

L'affectation sera prononcée **à titre provisoire pour l'année scolaire 2026-2027.**

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les personnels intéressés par cet appel à candidatures sont invités à renseigner la fiche de candidature ci-jointe pour la **transmettre au plus tard le 24 juin 2026** à l'inspection de l'éducation nationale de leur circonscription ou à leur chef d'établissement. Chaque candidat devra joindre à sa candidature une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum-vitae.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à la DSDEN du Pas-de-Calais, division des Personnels – bureau A1 à l'adresse suivante : *ce.i62dp-a1@ac-lille.fr*